



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 28 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 mars à 18h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique.

Suppléant(s) en situation délibérante :

Monsieur BIARD Jacques, Monsieur LUCQUIN Gilles

Excusés :

Monsieur DELORME Luc, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur POULAIN Michel

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur BRETON Serge, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur FARSSAC Pascal

Pouvoirs :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard, Madame TRIVIER Julie a donné pouvoir à Monsieur FORTIN Dominique ; Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur SABY Bernard ; Monsieur PIONNIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick.

Nombre de délégués en exercice : 58

Présents : 41 Votants : 45 Pouvoirs : 3

Absents : 10

Excusés : 7

Date de convocation : 22 mars 2017

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance.

A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Trois rectificatifs sont apportés au procès verbal. En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal de séance est adopté à l'unanimité.

B – DECISION

Il est rendu compte de la décision du Président de lancer la consultation pour le marché de construction de la maison de la Petite Enfance.

C – ADMINISTRATION

C – 1) Modification statutaire

La modification du 12 décembre dernier n'avait pas suscité d'objections de la part de la préfecture. Cela ne l'a pas empêché, après coup, de solliciter plus ample simplification : suppression d'un certain nombre de désignations pour les reporter dans la délibération définissant l'intérêt communautaire. Sur le fond, aucune modification n'est introduite. Simplement, la présentation des compétences communautaires requiert maintenant deux délibérations.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette simplification des statuts.

C – 2) Intérêt communautaire

Le détail des compétences communautaires étant à renseigner dans l'intérêt communautaire, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver celui-ci.

C – 3) Acceptation d'une donation

Il s'agit d'une donation, de mobilier, outils et machines, correspondant à l'atelier de charron et destinée au musée du Montois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter ce don estimé à 435€, ainsi que la provision sur charges notariales de 300 Euros.

D – PERSONNEL

D – 1) Indemnité des élus:

La délibération qui a instauré l'indemnité, fait référence à l'indice terminal (1015) de rémunération de la FPT. Or, un décret vient de faire passer cet indice à 1022.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la délibération, sans remettre en question le montant des indemnités.

D – 2) Rémunération de l'agent d'accueil-secrétariat en contrat aidé

Le recrutement de cet agent a permis de réorganiser le SPANC, le suivi des marchés publics et des contrats. Le nouvel agent apporte une aide précieuse à la Chargée de développement. Pour autant, force est de reconnaître la faiblesse de sa rémunération.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'aligner sa rémunération sur celles de ses collègues de niveaux de qualification et de responsabilité équivalents.

D – 3) Mise à disposition d'un agent instructeur des demandes d'urbanisme

La montée en charge du service, notamment avec la fin de l'instruction par la DDT des communes en carte communale, se traduit par un dépassement du ratio de dossiers par agent. La Commune de Montigny-Lencoup dispose d'un agent compétent en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et qui est en mesure de renforcer le service d'instruction.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec ladite Commune une convention, par laquelle la Communauté de communes s'engagera à rembourser la part de salaire correspondant à 10 heures hebdomadaires de mise à disposition de l'agent.

E – FINANCES

E – 1) Assujettissement à la TVA de l'opération « Berges de Seine »

L'assujettissement concerne avant tout les locaux à louer. Il permettra une meilleure gestion de récupération de la TVA pour la collectivité.

Le Conseil communautaire décide donc, à l'unanimité, d'assujettir cette opération à la TVA.

E – 2) Subvention exceptionnelle

La subvention à l'association INVENTIO, organisatrice du concert de Preuilly, a été reconduite. Mais, compte tenu du dédoublement du concert, la demande porte maintenant sur un montant de 1950 Euros.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder ce nouveau montant.

E – 3) Approbation du Compte de gestion 2016 du Budget principal

Malgré un bénéfice de fonctionnement de 145 081,03 Euros et un déficit d'investissement de 313 188,53 Euros.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion.

E – 4) Approbation du Compte de gestion 2016 du Budget Annexe SPANC

Pour ce budget annexe, le résultat est déficitaire, tant en fonctionnement (-26 456,35 €) qu'en investissement (-1 564,20€).

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion.

E – 5) Approbation du Compte de gestion 2016 du Budget Annexe ZAE

Pour ce dernier budget, le déficit est réel : Résultat de fonctionnement de -3 900,95€ et d'investissement de -57 474,31€.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce Compte de Gestion et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Comptable du Trésor.

E – 6) Approbation du Compte administratif du Budget principal

Le Président se retire, le conseil est présidé par Madame la 1ère Vice-présidente.

Il est constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 présentent les mêmes résultats.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce Compte Administratif 2016.

E – 7) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe SPANC

Il est constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 présentent les mêmes résultats. Le rythme raisonnable des réhabilitations garantit l'absence d'impayés et de retard de trésorerie. La présence de restes à réaliser ramène ce budget à l'équilibre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce Compte Administratif 2016.

E – 8) Approbation du Compte administratif du Budget Annexe ZAE

Il est constaté que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 présentent les mêmes résultats. Le déficit observé est imputable au remboursement d'emprunt, conjugué à l'entretien normal du patrimoine. Ces charges n'étant pas compensées par la vente de parcelles de terrain.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce Compte Administratif 2016.

E – 9) Affectation des résultats du Budget principal

Le Président regagne la salle.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter 249 353,26 Euros en investissement et 2 271 985,74 Euros en Report de fonctionnement.

E – 10) Affectation des résultats du Budget Annexe SPANC

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter 17 812,49 Euros en Report de fonctionnement.

E - 11) Affectation des résultats du Budget Annexe ZAE

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter -18 186,82 Euros en Report de fonctionnement.

F - ENVIRONNEMENT/SPANC

F - 1) Approbation du règlement intérieur des déchetteries du Sirmotom

La déchetterie de Voulx a été cambriolée plusieurs fois depuis sa réhabilitation. Le SIRMOTOM a donc entrepris de mettre en place un système de vidéo protection. Il convenait d'apporter cette précision dans le règlement intérieur des déchetteries. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette modification.

G - QUESTIONS DIVERSES :

G - 1) Commercialisation de la ZAE

Une entreprise s'est portée candidate à l'acquisition de 9,6 hectares non viabilisés de la zone. Cette opération dispensera de devoir viabiliser la partie convoitée. À terme, elle créera 50 à 70 emplois. Dans la perspective du Grand Paris, la mise en place d'une filière de transformation de granulats est également en mesure de générer de la plus value par rapport à la simple extraction.

G - 2) rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes

Cette présentation est désormais obligatoire et doit précéder l'orientation budgétaire. Elle fait le bilan de la parité hommes/femmes dans les services. Ce dernier tourne à l'avantage des secondes. Force est alors de se demander si les recrutements n'ont pas à le prendre en compte. Le bilan des politiques publiques mises en œuvre, est sans objet, puisque ce rapport annuel est le premier.

G - 3) Orientation budgétaire 2017

Excepté l'adjonction d'une vidéo protection au gymnase du Montois, la prévision se cantonne à la poursuite des actions engagées. Le financement de ces opérations repose, outre sur les subventions, sur les fonds propres et un emprunt de 2 000 000 d'Euros. Il en résultera forcément une augmentation d'annuités de remboursement. Le budget s'emploie, malgré tout, à ménager une part d'autofinancement.

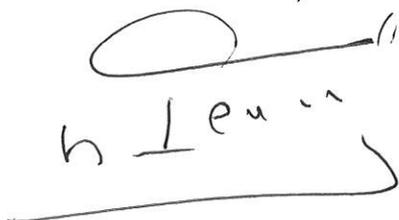
L'espoir est nourri qu'une véritable réflexion commune puisse s'engager avec les Communes sur la fiscalité locale. En effet, compte tenu des charges dont a hérité la Communauté de communes ou qui vont lui échoir prochainement, la répartition des prélèvements fiscaux est légitimement à reconsidérer.

En attendant, le Conseil va avoir à se prononcer sur une augmentation de 200 000 Euros du produit fiscal, visant à sécuriser la capacité d'autofinancement mise à mal notamment par la baisse de dotations de l'Etat.

Il s'agit, au bout du compte, et pendant que la situation le permet encore, de doter le territoire d'équipements structurants. Et ne rien faire, serait se condamner à mourir à petit feu.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

Le Président,



h. Le...

Le secrétaire